RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00391
Numéro SIREN : 423 571 934
Nom ou dénomination : EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2013 sous le numéro de dépôt 4980

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

EXPERTIS CFE

2 allée d'Evry
Technopole de Nancy Brabois - CS 60132
54603 VILLERS LES NANCY CEDEX

V/REF :
N/REF : 1999 B 391 / 2013-A-4980

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 29/10/2013, les actes suivants :

Procès-verbal du conseil d'administration en date du 30/09/2013
- Changement de président du conseil d'administration et directeur général
- Démission d'un directeur général délégué

Concernant la société

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL
Société anonyme
Technopole Nancy Brabois - 2, allée d'Evry
54600 Villers-les-Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-4980 le 29/10/2013

R.C.S. NANCY 423 571 934 (1999 B 391)

Fait à NANCY le 29/10/2013,

LE GREFFIER ASSOCIE



EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL
Société Anonyme
au capital de 5 000 000 euros
Siège social : Technopôle Nancy Brabois
2 Allée d'Evry
54600 VILLERS LES NANCY
423 571 934 RCS NANCY

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY
Greffe
29 OCT. 2013
R.C.S. N° 99B391

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize,

Le 30 septembre,

A 12 heures,

Les administrateurs de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL se sont réunis en Conseil, Technopôle Nancy Brabois 5 Allée de Longchamp 54600 VILLERS LES NANCY, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :
Monsieur Jean-Luc VIAUX
Madame Isabelle MÉTAIS
Monsieur Frédéric MORELLI
Madame Sylvie GATTO
Madame Valérie CREUSOT RIVIERE
Monsieur Cédric HERMAL
Monsieur Richard RENAUDIN

Est excusé :
Monsieur Louis CHRETIEN

Les représentants des Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont excusés .

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Richard RENAUDIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,

- Constatation de la démission d'un Directeur Général Délégué,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

- Questions diverses

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer, comme prévu suite à son départ à la retraite, à son mandat de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur de la Société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Richard RENAUDIN, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats et remercie les membres du conseil d'administration pour la confiance accordée.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont elle rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE également Directrice Générale de la société, ne sera pas rémunérée pour ses fonctions de Président-Directeur Général.

CONSTATATION DE LA DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE,

Le Président informe également le Conseil de la décision de Monsieur Alain CADRÉ de renoncer, comme prévu suite à son départ à la retraite, à son mandat de Directeur Général Délégué de la Société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de cette démission.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Alain CADRÉ pour les services rendus à la Société. Il décide de ne pas procéder à son remplacement.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur